BAC BLANC HISTOIRE GEOGRAPHIE Terminale S 3 heures

| | É | preuve ma | jeure : com | position GI | EOGRAPHI |
|--|---|-----------|-------------|-------------|----------|
|--|---|-----------|-------------|-------------|----------|

Le candidat traite <u>l'un</u> des deux sujets suivants :

sujet I:

L'Asie du Sud et de l'Est : les défis de la population et de la croissance

sujet II

États-Unis, Brésil : rôle mondial, dynamiques régionales

Épreuve mineure : étude d'un document d'HISTOIRE

sujet:

Le procès Papon et la mémoire de la collaboration

consigne: Après avoir rappelé l'évolution de l'opinion publique sur la collaboration du régime de Vichy, montrez que le procès Papon est révélateur d'une nouvelle mémoire de cette période. Expliquez, à partir de ce document, les débats qui agitent les Français sur la tenue de ces procès.

Le 2 avril 1998, après 94 journées d'audience, 12 heures de réquisitoire, 60 heures de plaidoiries et 19 heures de délibéré, la cour d'assises de Bordeaux rend son verdict. Reconnu coupable de complicité de crimes contre l'humanité, pour son rôle dans l'arrestation de 1600 juifs alors qu'il tait secrétaire général de la préfecture de Gironde entre 1942 et 1944, Maurice Papon est condamné à 10 ans de réclusion criminelle et à la privation de ses droits civiques. Le procès le plus long e l'après-guerre s'achève. Et avec lui un autre procès, instruit celui-là hors du prétoire, dont l'accusé fut autant l'ancien haut-fonctionnaire de 87 ans rattrapé par son passé vichyste que son procès lui-même.

Faut-il juger Maurice Papon ? Interrogés par plusieurs instituts de sondage avant l'ouverture des débats, les Français, surtout les jeunes et les sympathisants de gauche, sont majoritairement favorables à la tenue du procès. Les intellectuels, eux, sont plus sceptiques. Certains doutent de la légitimité d'un procès qui a lieu plus d'un demi siècle après les faits (...) Pour ses contempteurs¹, le procès Papon pose donc la question de la mise en pratique de l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, inscrite dans le droit français depuis 1964. Persuadé qu'« une des conditions d'un jugement équitable manque quand on est trop loin des faits », l'essayiste Paul Thibaud craint que cette distance n'amène la justice à se tromper d'objet. « L'opinion se moque bien que le procès soit inéquitable. C'est le procès d'un régime, voire d'une époque qui les intéresse », estime-t-il (*Le Débat*, septembre-octobre 1997).

Juger Vichy à la place de Maurice Papon ? Le risque paraît d'autant plus légitime que beaucoup de Français, en cette fin de XXe siècle, restent convaincus que « l'épuration n'a pas été faite » comme l'observe l'historien Pierre Nora (...) D'où l'attente suscitée par le procès Papon, censé parachever après ceux de Klaus Barbie et Paul Touvier cette « seconde épuration » selon l'expression de l'historien Henry Rousso, plus centrée sur la question du génocide que ne le fut l'épuration d'après-guerre (...)

En tant que dernier survivant, Maurice Papon se trouve (...) érigé en symbole d'une politique de collaboration dont il ne fut qu'un agent d'exécution. « Il est très difficile de juger un seul homme pour tout un système, toute une politique, de lui en faire porter tout le poids » reconnaît Claude Lanzmann (*Le Monde*, 1 Avril 1998)

Article de Thomas WIEDER « Rétrocontroverse : 1998, fallait-il juger Maurice Papon ? », *Le Monde*, 16 août 2007

Personne qui dénigre quelqu'un ou quelque choses.